

# municipal

## des enfants

### Elections



Comment se déroulent les élections?

Il y a 50 jeunes conseillers à Lorient. Tous sont titulaires et représentent seul, à deux ou à trois, leur école ou leur association ; ils ou elles sont "porte-parole" de leurs électeurs et sont élus pour un mandat de 18 mois.

Qui est électeur ?

- les élèves de classes de CM1/CM2 des écoles publiques et privées de Lorient,
- les enfants lorientais ayant entre 9 et 11 ans

Les représentants des écoles et des associations sont alors élus pour 18 mois. Chaque électeur est libre de son choix au moment du vote, c'est ce que l'on appelle la démocratie.

Qui peut être candidat?

- Il faut déjà être électeur et par conséquent réunir les conditions mentionnées ci-dessus
- Remplir une déclaration de candidature individuelle ainsi qu'une autorisation parentale et les remettre à l'enseignant ou à l'animateur de son association.

Important

Dans chaque établissement scolaire ou associatif, avant que les candidats ne se présentent, un travail de réflexion est entrepris par l'enseignant dans la classe ou par l'animateur avec son groupe, pour permettre aux enfants de s'exprimer, d'échanger sur les idées ou les préoccupations qui leur sont importantes.

A la suite de ce débat, l'ensemble des enfants doit se mettre d'accord afin de retenir une proposition thématique réunissant des préoccupations communes et l'intérêt de la majorité des enfants et formuler une question qu'ils aimeraient poser au maire. Les idées de chaque classe ou de chaque groupe sont ensuite regroupées et notées sur une grande affiche et constituent alors la profession de foi de l'école ou de l'association. A partir de ces professions de foi, le candidat ou les candidats, intéressés et motivés, peuvent alors entamer leur campagne pour représenter leurs camarades.



